

*Compte rendu*

## **The future of Intellectual Property in the Global Market of the Information Society\***

**Jean-Christophe Boze\*\***

Les 24 et 25 mai 2002, le Centre de Recherche en Propriété Intellectuelle (CIR) organisait à Bruxelles une conférence internationale sur l'avenir des droits de propriété intellectuelle dans le marché global de la société de l'information. Cet événement donnait l'occasion à un certain nombre de spécialistes, venus d'horizons divers, d'intervenir sur la question. Dix-huit de ces interventions, toutes en anglais, forment le contenu d'un ouvrage collectif, «The Future of Intellectual Property in the Global Market of the Information Society», publié en 2003 aux éditions Bruylant sous la supervision du professeur Frank Gotzen, directeur du CIR.

En guise de sous-titre à cet ouvrage, une question en forme de problématique: «Who is going to shape the IPR system in the new millenium?» Le professeur Gotzen précise les enjeux dans l'avant-propos du livre avec quelques questions annexes. Les pays leaders de l'économie mondiale, les États-Unis et l'Union européenne en

---

© LEGER ROBIC RICHARD/ROBIC, 2003.

\* Frank GOTZEN (éd.), *The Future of Intellectual Property in the Global Market of the Information Society*, collection Centrum voor intellectuele rechten – vol. 18 (Bruxelles, Bruylant, 2003); 238 p. ISBN 2-8027-1722-7.

\*\* Étudiant français (DEA Droit des Créations Immatérielles) en stages auprès du cabinet d'avocats LEGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

particulier, vont-ils donner le ton des évolutions à venir en matière de droits de propriété intellectuelle? Ces évolutions se feront-elles à travers un partenariat économique transatlantique? Le cas échéant, ce partenariat inclura-t-il le Japon? Et dans tous les cas, quid du rôle des structures internationales déjà existantes (OMPI, OMC)?

Pour répondre à ces questions, l'ouvrage s'articule en trois grands volets dont le premier traite des rôles respectifs de l'Europe, des États-Unis et du Japon en matière de protection internationale du copyright avec une présentation pays par pays, qui inclut une brève description de la nouvelle loi chinoise sur le copyright, et l'exposé des positions respectives des professionnels de la musique et des logiciels. Le deuxième volet présente une analyse successive du rôle de ces trois mêmes entités politiques dans la protection internationale des droits de propriété industrielle. L'accent y est notamment mis sur les perspectives existantes en matière d'harmonisation des législations sur les brevets. Le problème du rôle des organisations internationales (OMC et OMPI) en matière de protection des droits de propriété intellectuelle forme le contenu du dernier volet de cet ouvrage. Un glissement subtil y est opéré pour aborder la question du point de vue des pays en voie de développement. Inévitablement, une part importante de ce dernier chapitre traite du rôle des accords ADPIC, notamment après la Déclaration de Doha.

L'un des principaux intérêts de cet ouvrage réside dans la confrontation qui y est opérée entre des points de vue nettement antagonistes. S'y côtoient ainsi les interventions de représentants de l'OMC, du «géant» Microsoft et celles de chercheurs dont les positions sont par essence moins axées sur des considérations commerciales.

Parmi celles-ci, nous relèverons notamment la présentation du professeur Carlos M. Correa, de l'Université de Buenos Aires, qui conclut son propos en affirmant qu'en matière de protection des droits de propriété intellectuelle «one size does not fit all», non sans avoir préalablement évoqué les problèmes causés aux pays en voie de développement par les questions des brevets en matière pharmaceutique et de l'appropriation abusive des savoirs traditionnels. Le professeur Correa dresse un constat sévère lorsqu'il affirme: «In developing countries, Intellectual Property Rights, as established, can aggravate the inequalities and make the difference between life and death». Dans le mouvement, il trace la voie pour une évolution

---

future et plus équitable des systèmes de protection des droits de propriété intellectuelle: «The international community must find the ways to generate the right incentives for research and investment, while fully acknowledging that societies grant intellectual property rights for the public good, for social and economic welfare, as a tool to promote and not restrict access to culture and innovations». Même si ce dernier point pourrait être sujet à débat, la position est intéressante et semble aujourd'hui faire peu à peu son chemin à travers le monde.

Dans la droite ligne de cette position, la dernière intervention de cet ouvrage met opportunément l'accent sur les problèmes susceptibles d'être engendrés par une harmonisation des systèmes de protection des droits de propriété industrielle qui ne tiendrait pas compte des réalités humaines et sanitaires. C'est la dynamique créée par les accords ADPIC qui est ici l'objet des réflexions d'Akiko Kato, de l'Institute of Intellectual Property à Tokyo. Après avoir relevé les difficultés nées de l'objectif d'harmonisation globale induit par ces accords, celui-ci conclut son intervention par un constat que l'on devine être un souhait: «Through accumulating the actual experiences of application and interpretation of the TRIPS Agreement, the boundary of the scope and depth for permissible harmonization will become clearer». Selon monsieur Kato donc, il revient à la pratique des accords ADPIC de déterminer les contours et le niveau d'harmonisation des règles qui pourront permettre à la protection des droits de propriété intellectuelle de se développer tout en prenant pleinement en compte les intérêts des sociétés humaines.

Ouvrage très complet, ce livre propose un état des lieux précieux et quelques pistes intéressantes pour une analyse des perspectives d'évolution des systèmes de droits de la propriété intellectuelle à l'échelle internationale. Il invitera à la réflexion toute personne intéressée par la question d'autant que sa portée dépasse de beaucoup le seul cadre de la société de l'information.